

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Cette annonce a été publiée dans son texte intégral, sous réserve d'incident technique :

Le 30/10/2025 à 00h10 dans Midi Libre.fr - 30 (30)

Avec une durée de visibilité de 7 jours

Références : LDDM553330, 221955

Dossier Client : PROJET DE PLU ET ZONAGE ASSAINISSEMENT



Rappel Enquête publique

Commune de Saint Mamert du Gard

Avis d'enquête publique unique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sur le projet de zonage d'assainissement de Saint Mamert du Gard

Par arrêté municipal du 10 octobre 2025, il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet de PLU et sur le projet de zonage d'assainissement de Saint Mamert du Gard

Cette enquête publique se déroulera **du lundi 27 octobre au mercredi 26 novembre**, soit pendant 31 jours. M. Didier Lecourt inspecteur du Trésor, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le président du tribunal administratif de Nîmes et Monsieur Jean-François COUMEL en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le projet de PLU arrêté et le projet de zonage d'assainissement seront tenus à la disposition du public sur support papier, en mairie, aux jours et heures d'ouverture accompagnés du registre d'enquête publique soit :

- . Le lundi : 13h30 - 18h30
- . Le mardi : 08h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30
- . Le mercredi : 8h30 - 12h00
- . Le jeudi : 08h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30
- . Le vendredi : 08h30 - 12h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre. Les observations pourront également être adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Saint Mamert du Gard : Place de la mairie, 30730 Saint Mamert du Gard, ou par voie électronique à l'adresse : plu@st-mamertdugard.fr

Les dossiers dématérialisés de l'enquête pour le PLU et pour le zonage d'assainissement seront également mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante :

<https://www.mairiest-mamertdugard.fr/urbanisme/>.

Pendant l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra en mairie à la disposition du public pour recevoir les déclarations et observations :

- . **Le lundi 27 octobre de 13h30 à 16h30.**
- . **Le vendredi 14 novembre de 9h à 12h.**
- . **Le mercredi 26 novembre de 9h à 12h.**

Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès réception en mairie. A l'issue de cette enquête publique et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des

résultats de l'enquête et des avis des personnes publiques associées et consultées, les décisions pouvant être adoptées seront :

- . L'approbation du PLU par le Conseil Municipal de Saint-Mamert du Gard.
- . L'approbation du zonage d'assainissement par Nîmes Métropole.

Consulter cette annonce sur le site de l'éditeur : <https://www.midilibre.fr/>



Lien vers le certificat de parution

Document généré le 30 octobre 2025

Le Gérant Jean-Benoît BAYLET

